

Compte-rendu de l'atelier de travail « sylviculture et forêt » (14 novembre 2017 – session 1)

Participants :

- BASSIN D'ARCACHON ECOLOGIE - Françoise BRANGER
- ECOCITOYENS DU BASSIN D'ARCACHON - Josiane Giraudel
- ECOCITOYENS DU BASSIN D'ARCACHON - DESTOUSSE Nicole
- PALCF - Jean Mazodier
- Propriétaires de la ville d'Arès - Jean-Pierre LACHAUD
- Chambre d'agriculture de la Gironde - Gilles JOACHIM
- DFCI - Jean Marie BAQUEY
- DFCI - MONCHAUX Didier
- Maison de la forêt - Anne-Aurélie RAYMOND
- Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest - Jean-Claude ALBERT
- Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest - Beynel BRAYLEY
- Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest - Xavier LABASSA
- DDTM - LACROIX Michel
- SDIS - Charles LAFOURCADE
- COMMUNE DE LANTON - François Delattre
- COMMUNE DE MARCHEPRIME - Emile VIALARET

- CRPF – Amélie Castro
- Département de la Gironde - Alain Leduc, Philippe Guignard, Christophe Lesueur, Florent Gestin, Eric Jupin,
- Bureau Neorama - Renaud Dupuy, Camille Hollebecque, Grégoire Noetinger
- CNDP – Hélène Sarriquet (Garante de la concertation)

En introduction, Renaud DUPUY (Directeur de Neorama) a rappelé le cadre de la concertation sur le projet de déplacements durables du Nord Bassin. Celle-ci s'organisera en deux temps : une phase préparatoire de co-construction des scénarios et de hiérarchisation des enjeux avec les acteurs du territoire, une phase de concertation préalable qui permettra d'informer et de consulter le public sur les différents scénarios afin de les hiérarchiser. La concertation bénéficie d'un triple encadrement : la garante de la concertation nommée par la Commission nationale du débat public (CNDP), la charte de la concertation signée par les participants à la concertation et précisant les engagements de chacun, le Comité consultatif mixte et paritaire représentant les acteurs du territoire en vue du suivi et de l'amélioration continue du processus de concertation.

Amélie Castro, Ingénieur sylvicole au Centre régional de la propriété forestière (CRPF), a ensuite présenté les premiers éléments de contexte sylvicole. Ella a tout d'abord rappelé la dimension centrale de la sylviculture et de la forêt sur le territoire du Nord Bassin. En effet, les espaces forestiers occupent de façon majoritaire – avec un taux de boisement de près de 80% – le territoire de la COBAN, qui s'inscrit dans le grand massif forestier des Landes de Gascogne. La filière bois est une activité économique très présente sur le territoire. Le Nord Bassin est d'ailleurs classé en risque fort au titre des incendies de forêt.

Dans le cadre du projet de déplacements durables du Nord Bassin, différents enjeux forestiers se dégagent : la préservation du territoire forestier qui peut être directement ou indirectement impacté par le développement urbain, la préservation des infrastructures forestières (et notamment des pistes forestières) qui s'avère capitale dans le cadre de la lutte contre les incendies, la maîtrise de l'aléa feu de forêt.

En synthèse, en termes sylvicoles, le territoire du Nord Bassin se distingue par :

- **un usage majoritaire du sol représentant un marqueur paysager**, identitaire et remplissant des fonctions environnementales nombreuses ;
- **une économie forestière importante** en termes d'emplois (sylviculture et travaux forestiers, scierie et transformation du bois, papèterie, etc.) ;
- **la présence de risques**, notamment les feux de forêts ;
- **la nécessité de préserver la fonctionnalité des infrastructures forestières**, dans un contexte de développement de l'urbanisation, et de gérer l'aléa induit par les activités humaines et l'exposition au risque.

(Voir le support de présentation transmis en annexe)

[Échanges et avis des participants sur la présentation](#)

Françoise BRANGER, Présidente de Bassin d'Arcachon Écologie – « Définir des mobilités durables », on ne sait pas très bien ce que cela signifie en réalité.

Renaud DUPUY, Directeur de Neorama – Cela signifie simplement qu'il y a différentes modalités de déplacement à organiser sur le territoire du Nord Bassin en respectant l'environnement et les besoins du territoire.

[Travail en tables rondes](#)

Suite au temps d'échanges et d'avis sur la présentation, les participants se sont répartis en trois groupes et ont travaillé en tables rondes pendant environ quarante-cinq minutes, suivant le format d'animation « café du monde », sur la thématique « forêt et sylviculture » en lien avec le projet.

Dans un premier temps, les trois groupes ont identifié les points de vigilance associés au projet. Dans un second temps, les participants se sont re-répartis autour des trois tables rondes pour identifier bénéfices potentiels associés au projet.

Trois rapporteurs, désignés sur chaque table en début d'atelier, ont fait la synthèse, pour chaque table ronde, des points de vigilance d'une part, et des bénéfices potentiels d'autre

part, et ont restitué ces travaux en fin d'atelier à l'ensemble des participants. La synthèse de leurs travaux figure ci-dessous.

Synthèse des échanges en tables rondes

➤ Table n°1

1) Points de vigilance

- **Perte du massif forestier** → ce qui impose d'utiliser au maximum les voies existantes
- **Division des propriétés et perte d'exploitation** pour les propriétaires forestiers → cette division des parcelles va poser des problèmes pour la traversée des matériels forestiers et agricoles
- **Augmentation du risque incendie et de départs de feux** en bord de route dans l'hypothèse de la création d'une voie nouvelle
- **Risque de modification de l'hydrographie du massif forestier**, et de perturbation de la vie de la faune (avec des déplacements de gibiers pouvant causer des risques d'accidents).

2) Bénéfices potentiels / opportunités

- **Faciliter le transport de bois**, diminuer le temps de transport et donc les coûts ;
- **Faciliter la lutte incendie**, avec une plus grande rapidité d'intervention et la mise en place de coupe-feux supplémentaires ;
- **Diminuer la circulation sur la RD3**, avec un gain de temps pour les professionnels et une diminution des accidents.

➤ Table n°2

1) Points de vigilance

- Risque incendie :
 - *Plus de circulation et affluence de personnes sur les espaces forestiers*
 - *Augmentation forte du risque incendie*
 - *Coupe de pistes forestières et des accès aux voies d'eau* ;
- Perte pour la forêt en cas de voie nouvelle :
 - *Risque de mitage du territoire* en repoussant limites de l'urbanisation, incitation à la construction ;
 - *Risque d'enclaver des propriétaires forestiers* (accès/exploitation difficile)
 - *Recul sur l'environnement* (rupture de l'interdépendance forêt/Bassin)

2) Bénéfices potentiels / opportunités

- Facilitation de la circulation des grumiers ;
- Amélioration de la desserte du nord-Bassin ;
- Libération d'accès aux zones isolées et facilitation de la lutte contre les feux ;
- Opportunité d'un transport en commun en site propre :
 - *Préservation du mitage et évitemment des risques et contraintes identifiés* ;
 - *Levée des contraintes dues aux bouchons automobiles du soir et du matin (notamment vers la métropole bordelaise) : incendies, etc.* ;

- *Respect des trames vertes et bleues, de la biodiversité et de la loi (loi du Grenelle de l'environnement, trames vertes et bleues, Schéma régional de cohérence écologique, etc.)* ;
- *Valorisation de l'identité forestière du territoire sans que cela ne soit plus qu'une anecdote.*

➤ **Table n°3**

1) Points de potentiels / opportunités

- **Les lois** : Grenelle Environnement, loi de reconquête pour la biodiversité, schéma régional de cohérence écologique, trames vertes et bleues, continuité écologique ;
- **Contraintes économiques** : question des revenus des sylviculteurs en cas de coupure des parcelles par une route nouvelle ;
- **Urbanisation** : extension en cas de route nouvelle et atteinte au massif forestier ;
- **Risques accrus pour la forêt** : plus de dégradations, de déchets et de risque incendie s'il y a pénétration de la forêt par une nouvelle voie

2) Bénéfices potentiels

- **Sécurité de la DFCI** : plus de rapidité dans la lutte incendie
- **Transport de bois plus rapide et plus sécurisé**

Remarque finale

Renaud DUPUY (Directeur de Neorama) – Je vous rappelle qu'il est possible pour l'ensemble des participants à la concertation ayant signé la charte d'adresser une communication et une contribution au début du prochain atelier et de faire, s'ils le souhaitent, une présentation. Si vous souhaitez prendre la parole ou communiquer une contribution lors d'un prochain atelier, adressez-vous à Monsieur Leduc et nous pourrons le faire.

Réaliser une contribution lors d'un prochain atelier comprend :

- La préparation d'une intervention de 10 minutes maximum ;
- La préparation d'un document support de type PowerPoint pour cette intervention ;
- L'envoi de ce document à Monsieur Leduc 3 jours avant l'atelier pour en permettre la reprographie et la mise à disposition des acteurs présents.